

6) Organisation et aménagement du temps de travail :
A. Pôle Ressources – Direction Moyens et Achats – Service
Restauration : Organisation et Aménagement du Temps de Travail de la
restauration adulte (avis);

Nous souhaitons, pour une parfaite compréhension des documents
remis, et en particulier le tableau du chapitre C, qu'il puisse être ajouté
en légende à quoi correspond le chiffre entre parenthèse, s'il vous plait.

Dans les règles listées page ¾ du rapport, nous sommes totalement
défavorables à la proposition aboutissant à retirer des jours de RTT sur
l'année N+1. Comment allez-vous faire si l'agent change de régime de
travail ? Nous demandons la suppression de ce point.

Dans le même esprit, étant donné la mise en place du jour de carence
dans nos collectivités, vous pourriez faire grâce des retraits de RTT pour
les arrêts maladie et accident du travail.

Dans le même tableau, nous sommes très étonnés de voir que vous
proposez de supprimer des jours de RTT pour les sapeur-pompier
volontaires alors que dans le document du point 11 à l'ordre du jour,
vous nous informez de la mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2019,
du non retrait de RTT pour les sapeurs-pompier volontaires. Merci de
bien vouloir rectifier aussi cela, s'il vous plait.

Sous réserve de la prise en compte de ces demandes, nous voterons
favorablement sur ce dossier.